

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.05/13

Avenir de la Puce Verte à Delémont

M. Pierre Chételat, PLR

La Puce Verte, gérée par l'association jurassienne "Familles 2000", fête ses 10 ans d'existence en 2013. Elle occupe le rez-de-chaussée du bâtiment sis rue Franche 22, propriété de la Municipalité de Delémont. Suite à l'intérêt manifesté par plusieurs personnes, dont la Puce Verte, le Conseil communal a décidé de mettre en vente cet immeuble, dont la situation et la configuration ne répondent plus aux intérêts et besoins publics de la Municipalité.

Aux questions posées, le Conseil communal peut répondre de la manière suivante :

1. Suite à une annonce publiée dans la presse locale, un acquéreur potentiel a effectivement fait une offre pour le bâtiment Franche 22, pour le montant de Fr. 440'000.-, frais à charge de l'acquéreur. Au début 2013, les services communaux ont informé la Puce Verte de ce projet, en lui recommandant de d'ores et déjà rechercher des locaux sur un autre site. Dans l'intervalle, les conditions d'acquisition ont été rediscutées et l'acquéreur potentiel a proposé d'octroyer un délai de dédite minimal de deux ans à la Puce Verte.

En parallèle, la Puce verte s'est également intéressée à l'acquisition du bâtiment; le Conseil communal a proposé, à offre égale, de donner la préférence à la Puce Verte. Avant de formuler son offre définitive, la Puce Verte a formulé auprès du Conseil communal, par courrier du 16 août 2013, son souhait de rencontrer les autorités communales afin de clarifier les conditions à long terme de l'engagement financier de la Municipalité envers la Puce Verte.

Le 26 août 2013, le Conseil de Ville a autorisé la vente du bâtiment Franche 22 au prix minimum de Fr. 440'000.-, en exigeant qu'un droit de réméré de 5 ans soit introduit dans l'acte de vente et que la Puce Verte, si elle a la possibilité d'acquérir ce bâtiment pour le montant convenu, ou toute autre association, ait la préférence même si une offre plus élevée est présentée. Par ailleurs, l'acquéreuse devra continuer à louer à la Puce Verte, à raison de Fr. 800.-/mois payés par la Commune, les locaux durant trois ans.

2. Depuis 2003, la Municipalité a inscrit dans son budget de fonctionnement un rendement annuel de Fr. 18'000.- correspondant au loyer fictif des locaux occupés par la Puce Verte, mais qui n'est pas facturé. En cas de déménagement de la Puce Verte dans des locaux appartenant à un tiers, le Conseil communal s'est engagé à verser une subvention annuelle effective de Fr. 18'000.- (ou Fr. 1'500.- par mois) au titre de participation au loyer dans les nouveaux locaux.
3. Comme l'a répondu le Conseil communal lors du traitement de la motion au Conseil de Ville du 29 avril 2013, il est prêt à soutenir la démarche d'un groupe de travail conduit par les sociétés locales concernées en vue de l'aménagement d'une maison des associations. Dans ce sens, il a proposé de mettre à disposition, moyennant prise en charge pour les locataires des frais, le bâtiment des Pelletiers 18 depuis août 2013, anciennement occupé par deux classes de l'école primaire et enfantine.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger